



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Catherine BEAUBATIE
Députée - Haute-Vienne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué en charge des
transports, de la mer et de la pêche.
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

COPIE

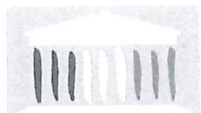
Limoges, le 6 juin 2013.

Monsieur le Ministre,

Dans quelques jours, la Commission parlementaire Mobilité 21, présidé par Monsieur Philippe DURON, Député du Calvados, présentera ses préconisations sur l'ensemble des projets de grandes infrastructures dans le cadre du schéma national des infrastructures de transport.

Le département de la Haute-Vienne et la région Limousin ont besoin d'accroître leur accessibilité pour développer l'économie, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche. Ainsi, les projets de mise à 2x2 voies de la route nationale 147 et la liaison ferroviaire Limoges-Poitiers-Paris à grande vitesse, sont pour les collectivités locales des projets indispensables.

La RN 147, longue de 120 kilomètres, relie deux capitales régionales, Limoges et Poitiers et constitue un axe transversal essentiel au développement économique et social des régions Limousin et Poitou Charentes. Cet aménagement se justifie pleinement au regard des enjeux tant de sécurité routière et de congestion que d'équité territoriale et de désenclavement. Il s'agit, en effet, d'une liaison routière extrêmement fréquentée, notamment par les poids lourds et de nombreuses communes sont traversés par cette voie.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Catherine BEAUBATIE
Députée - Haute-Vienne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Aussi, les nuisances sonores et environnementales sont importantes pour les riverains et les accidents y sont malheureusement très nombreux et, souvent, particulièrement graves.

Une 2x2 voies entre Limoges et Poitiers permettrait de mieux désenclaver et irriguer les territoires des deux régions. En outre, elle favoriserait la liaison de la façade atlantique vers la région rhodanienne, le réseau autoroutier de l'est de la France et le Centre Europe.

Depuis 1992, cet axe routier, maillon indispensable de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), est classé Grande Liaison d'Aménagement du Territoire. Sa modernisation avait été approuvée par une décision ministérielle du 2 mai 2002, puis confirmée par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003. En 2004, des études ont été menées et plusieurs variantes ont été présentées. Le 14 octobre 2005, un fuseau a été retenu et les études ont été poursuivies jusqu'en 2006 avant l'organisation de réunions publiques. Finalement, ce projet a été abandonné sur l'autel du grenelle de l'environnement...

Ce retard pris dans l'aménagement de cette voie est fortement préjudiciable aux territoires du centre-ouest.

C'est pourquoi, l'ensemble des élus soutiennent ce projet et souhaiterait le voir se concrétiser rapidement. Les collectivités territoriales : Conseil régional du Limousin et Conseil général de la Haute-Vienne se sont engagés à participer au financement des travaux de cet axe majeur si l'Etat s'engageait lui aussi. Aujourd'hui en Haute-Vienne, nous avons certes besoin de la ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers pour une ouverture sur l'Europe mais nous avons besoin aussi de cette infrastructure routière essentielle aux déplacements journaliers et aux transits est-ouest.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Catherine BEAUBATIE